



**DIRECTION CONSTRUCTIONS PATRIMOINE
ET TRANSITION ECOLOGIQUE**

Bâtiment Jean BERNARD -

**Travaux de restructuration de l'Aile de Médecine
Interne H8C**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

Lot N°14 SIGNALÉTIQUE

mars 2026

Sommaire

1 GENERALITES	3
1.1 PRESENTATION GENERALE	3
1.1 1 Définition de l'opération	3
1.1 2 Connaissance du projet	3
1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.2 1 Documents techniques de référence (liste non limitative)	3
1.2 2 Consistance des travaux	5
1.3 MISE EN OEUVRE	5
1.3 1 Généralités	5
1.3 2 Les besoins pour la signalétique intérieure	6
1.3 3 Conception générale	6
1.3 4 Fabrication des ouvrages	7
1.3 5 Protection des métaux ferreux	7
1.3 6 Implantation	8
1.3 7 Trous, scellements, calfeutrements	8
1.3 8 Mise en œuvre des ouvrages	8
1.4 QUALITE DES MATERIAUX	9
1.4 1 Choix des matériaux	9
1.4 2 Echantillons et documentations	9
1.4 3 Aciers inoxydables	10
1.4 4 Garanties	10
2 ORGANISATION DU CHANTIER	10
2 1 Installation de chantier	10
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES	10
3.1 DEPOSE DE SIGNALÉTIQUE	10
3.1 1 Dépose et repose de panneau de signalétique mural	10
3.1 2 Dépose et repose de panneau de signalétique suspendu	10
3.2 SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE INTERIEURE	11
3.2 1 Répertoire de couloir	11
3.2 2 Répertoire de service	11
3.2 3 Panneau directionnel mural	11
3.2 4 Panneau directionnel suspendu	12
3.2 5 Panneau d'identification en drapeau	13
3.2 6 Signalétique adhésive murale	13
3.3 SIGNALÉTIQUE INTERIEURE DE PORTES	13
3.3 1 Etiquettes GMAO	13
3.3 2 Plaque numérotation de porte	14
3.3 3 Plaque nom de local pour porte	14
3.3 4 Plaque réglette porte-nom pour porte	14
3.3 5 Pictogramme sur porte	14
3.3 6 Plaque SSI/AM pour porte	14
3.3 7 Plaque SSI pour porte coupe-feu coulissantes du Noyau	14
3.4 MISE A JOUR	15
3.4 1 Mise à jour	15
4 TRAITEMENT DES DECHETS	15
4.1 GESTION DES DECHETS	15
4.1.1 TRANSPORTS	15
4.1.1 1 Transport des déchets	15
4.1.2 TRAITEMENT	15
4.1.2 1 Traitement des déchets	15

Sommaire

5 DISPOSITIONS DU LOT	16
5.1 SECURITE	16
5.1 1 Dispositions relatives au plan de général de coordination	16
5.2 NETTOYAGE	16
5.2 1 Nettoyage du chantier	16
5.3 MISE EN SERVICE ET DOE	16
5.3 1 Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés	16

1 GENERALITES

1.1 PRESENTATION GENERALE

1.1.1 Définition de l'opération

Le présent document a pour objet de définir les prescriptions techniques auxquelles devront satisfaire les travaux de SIGNALÉTIQUE relatifs aux travaux de restructuration de l'Aile de Médecine Interne H8C du bâtiment Jean-Bernard sur le Site de la Milétrie au CHU de Poitiers (86).

1.1.2 Connaissance du projet

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance des plans, des lieux et des cahiers des charges des autres lots, notamment les dispositions communes à tous les lots, et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

Les matériaux employés seront de premier choix et mis en œuvre suivant les règles de l'art, et la réglementation applicable au moment de l'exécution des travaux.

L'entrepreneur devra la livraison des installations en parfait état de service.

1.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

1.2.1 Documents techniques de référence (liste non limitative)

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions techniques des documents suivants (liste non limitative) :

- NF DTU 32.1 (novembre 2020) : Travaux de bâtiment - Charpentes et ossatures en acier (Indice de classement : P 22-201)
- NF ISO 7001 : Symboles graphiques - Symboles destinés à l'information du public
- NF EN 1090 (juillet 2018) : Exécution des structures en acier et des structures en aluminium (Indice de classement : P22-101)
- NF EN 1090/CN (novembre 2020) : Exécution des structures en acier - Complément national à la NF EN 1090-2 (Indice de classement : P22-101/CN)
- NF EN 1670 (juillet 2007) : Quincaillerie pour le bâtiment - Résistance à la corrosion - Exigences et méthodes d'essai (Indice de classement : P26-433)
- NF EN 1990/NA (décembre 2011) : Eurocodes structuraux - Bases de calcul des structures - Annexe nationale à la NF EN 1990 (Indice de classement : P06-100-1/NA)
- NF EN 1991/NA (février 2008) : Eurocode 1 - Actions sur les structures - Annexe nationale à la NF EN 1991-1-5 (Indice de classement : P06-115/NA)
- NF EN 1993/NA (décembre 2011) : Eurocode 3 : calcul des structures en acier (Indice de classement : P22-360/NA)
- NF EN 1999/NA (juillet 2016) : Eurocode 9 - Calcul des structures en aluminium (Indice de classement : P22-151/NA)
- NF EN 10029 (février 2011) : Tôles en acier laminées à chaud, d'épaisseur égale ou supérieure à 3 mm - Tolérances sur les dimensions et la forme (Indice de classement : A46-503)
- NF EN 10051 (février 2011) : Bandes laminées à chaud en continu, bandes et tôles issues de larges bandes laminées à chaud en aciers alliés et non alliés - Tolérances sur les dimensions et la forme (Indice de classement : A46-501)
- NF EN 10058 (novembre 2018) : Plats et larges plats en acier laminés à chaud pour usages

...Suite de "1.2.1 Documents techniques de référence (liste non limit..."

- généraux - Dimensions et tolérances sur la forme et les dimensions (Indice de classement : A45-005)
- NF EN 10060 (juin 2004) : Ronds laminés à chaud - Dimensions et tolérances sur la forme et les dimensions (Indice de classement : A45-003)
 - NF EN 10219 (mai 2019) : Profils creux de construction soudés, formés à froid en aciers (Indice de classement : A49-540)
 - NF EN 22-063 : Revêtements métalliques et inorganiques - Projection thermique zinc - Aluminium et alliages
 - NF EN 81-70 : accessibilité handicapée
 - NF P 34-301 (avril 2017) : Tôles et bandes en acier prélaquées ou revêtues en continu d'un film organique contrecollé ou colaminé destinées au bâtiment - Conditions techniques de livraison (Indice de classement : P34-301)
 - NF P 34-310 (avril 2017) : Tôles et bandes en acier de construction galvanisées à chaud en continu destinées au bâtiment - Classification et essais (Indice de classement : P34-310)
 - NF P 34-503 (novembre 1995) : Plaques profilées en tôles d'acier revêtues ou non et panneaux - Essais de flexion sous charges linéaires et/ou sous charges concentrées (Indice de classement : P34-503)
 - NF P 34-601 (décembre 1981) : Bandes et tôles d'aluminium prélaquées en continu - Spécifications (Indice de classement : P34-601)
 - NF P 91-201 : Normes handicapés
 - BP P 96-101 : Evacuation des personnes en situation de handicap dans les ERP
 - BP P 96-104 : Référentiel méthodologique pour la prise en compte de la chaîne du déplacement en matière de repérage et d'orientation
 - NF P 96-105 (février 2018) : Accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes ayant des difficultés de lecture ou de compréhension - Pour une information accessible à tous : les pictogrammes - Préconisations pour la conception et l'utilisation des pictogrammes (Indice de classement : P96-105)
 - NF P 96-107 (décembre 2020) : Accessibilité des établissements recevant du public - Signalétique de repérage et d'orientation dans les établissements recevant du public (Indice de classement : P96-107)
 - NF P 96-108 (octobre 2020) : Accessibilité des établissements recevant du public - Plan de maintenance permettant de garantir l'usage pour tous des solutions d'accessibilité (Indice de classement : P96-108)
 - NF A 36-32-1 : Galvanisation par immersion dans le zinc fondu
 - NF A 50-401 : Aluminium et alliages d'aluminium - Caractéristiques générales
 - NF A 50-452 : Aluminium et alliages d'aluminium produits pré-laqués - Caractéristiques
 - NF A 50-452 : Aluminium et alliages d'aluminium - Produits pré-laqués NF P 26-306
- Paumelles
- NF A 91-12-1 : Galvanisation
 - Décret du 25 juin 1980 relatif aux dispositions générales des établissements recevant du public
 - Cahier technique : Accessibilité aux personnes handicapées - Référentiel de bonnes pratiques sur l'accessibilité des équipements dans le cadre bâti (BP P96-103, juin 2013)
 - Circulaire du 3 janvier 2013 relative à l'accessibilité aux personnes handicapées
 - Arrêté du 11 septembre 2007 relatif au dossier permettant de vérifier la conformité de travaux de construction, d'aménagement ou de modification d'un établissement recevant du public avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées.
 - Fiche Qualité Réglementaire (septembre 2013) : Accessibilité des circulations intérieures communes
 - Règles NV 65 (DTU P06-002) (février 2009) : Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions et annexes (Règle DTU de calcul retirée) (Indice de classement : P06-002)
 - Agréments et avis techniques du CSTB

...Suite de "1.2 1 Documents techniques de référence (liste non limit..."

- Règles et techniques de la construction, habituelles à la profession
- Règles de sécurité contre l'incendie
- Label QUALICOAT : éléments en aluminium pré-laqué
- Label ECCA : revêtements de parements extérieurs en tôles pré-laquées

Tous les matériaux ne relevant pas du DTU devront bénéficier d'un avis technique en cours de validité.

1.2 2 **Consistance des travaux**

Les travaux du présent lot comprennent :

- Tous les moyens d'approche et de manutentions.
- L'entreprise procédera sous sa seule responsabilité à la totalité des levées de cotes qui lui seront nécessaires.
- L'entreprise fournira tous les plans d'atelier, détails techniques propres à chaque type d'ouvrage conformément à la typologie définie dans le présent dossier.
- La fourniture d'un cahier des contenus, d'un cahier des constantes graphiques (couleurs, typographie, ligne pictogramme, polices),
- La mise en place d'un « bon à tirer » (que le maître d'ouvrage validera)
- L'implantation et/ou le traçage des ouvrages à mettre en place.
- La fourniture et le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et le réglage de chaque ouvrage,
- La protection des ouvrages et l'enlèvement de cette protection. L'Entrepreneur aura prévu la totalité des équipements nécessaires à la bonne exécution de ses ouvrages.
- Le scellement de calfeutrement.
- La mise en place et la fixation des panneaux de signalétique et de leurs éléments de support (cadre, support drapeau, etc.).
- Tous les habillages qui s'avèreraient indispensables à la finition.
- Tous les percements, scellements et raccords nécessaires à la bonne tenue des ouvrages.
- L'enlèvement des débris et emballages, le nettoyage du site après exécution
- Toutes les fournitures, sujétions et façons pour des ouvrages parfaitement réalisés

Lors de la phase étude, avant la réalisation des bons à tirer, le Titulaire proposera une adaptation du projet en apportant ses compétences techniques sur la conception de la signalétique définitive. Ce travail sera réalisé lors d'une ou deux réunions au CHU de Poitiers.

1.3 **MISE EN OEUVRE**

1.3 1 **Généralités**

Les dessins d'exécution ainsi que la nature des matériaux et les dispositifs de fixation des ouvrages seront soumis à l'accord du Chargé d'Affaire et du Bureau de Contrôle avant toute commande ou mise en fabrication.

Le dimensionnement de tous les ouvrages (Profilés, ossature, attaches, remplissage, etc.) sera justifié par le calcul sous l'effet des charges et surcharges qui leur sont appliquées.

Les dessins d'exécution devront préciser les dimensions des éléments constitutifs, les axes et dimensions des trous de scellement et d'une manière générale tous les ouvrages à réserver pour assurer leur fixation.

La fabrication des ouvrages n'interviendra qu'après acceptation des plans par le Conducteur de travaux et par le Bureau de Contrôle.

...Suite de "1.3 1 Généralités..."

L'Entreprise devra relever exactement les mesures de chacun des ouvrages et les exécuter en conséquence, le Conducteur de travaux pourrait refuser les ouvrages non exécutés rigoureusement aux mesures de leurs emplacements.

1.3 2 **Les besoins pour la signalétique intérieure**

Les besoins auxquels doit répondre le système de signalétique à mettre en place seront déterminés par l'autonomie que doivent avoir les utilisateurs dans leur déplacement à l'intérieur du bâtiment.

De plus, le système de signalétique devra suppléer à d'éventuelles insuffisances des fonctions d'accueil physique. Il doit donc être considéré comme un système d'information indépendant et accessible à tous.

Parallèlement à ces fonctions d'accueil, d'informations et d'orientation, l'architecture du système de signalétique devra prendre en compte d'autres paramètres.

- Donner une expression de l'organigramme des services disponibles, en détaillant tous les services et leur localisation, il conviendra de définir une terminologie claire ou stratégique, rassurante pour les visiteurs, et gratifiante pour les occupants.
- Prendre en compte les différents flux de circulation, en tenant compte des entrées accessibles aux visiteurs.

A l'intérieur du bâtiment, chaque flux de circulation doit être identifié :

- . flux linéaires : de l'accueil aux destinations, et inversement vers la sortie.
- . flux maillés : d'un service à un autre service, d'une unité à une autre unité sans passer par l'accueil.

Il conviendra donc de reprendre le répertoire général dans certains nœuds de circulation, en particulier dans les halls et à proximité des ascenseurs et escaliers.

- Intégrer l'identité visuelle du centre hospitalier, en prenant soin de connecter les différents éléments de son identité visuelle (logotype, couleurs, typographie, etc.) conformément à la charte graphique jointe en annexe.

Les panneaux seront modulaires et élaborés pour s'adapter à deux types d'informations :

- Des informations permanentes qui sont liées à l'architecture et à l'organisation des circuits et des bâtiments,
- Des informations évolutives telles que les services, des intitulés de fonction, etc.

Après accord du maître d'ouvrage, ces deux types d'informations pourront être combinés sur un même panneau ; ce dernier devra alors être dimensionné selon les besoins et l'utilisation.

1.3 3 **Conception générale**

Le système signalétique à mettre en œuvre comprendra :

- L'identification et la localisation des accès,
- L'indication et la localisation des différents services accessibles au public depuis les accueils intérieurs,
- Le fléchage des itinéraires pour accéder aux différents services et retour,
- Le fléchage des accès aux différents niveaux (ascenseurs, escalier),
- L'identification de chaque bâtiment, étage, unité.
- L'identification des locaux interdits au public.
- Une signalétique des portes (étiquette GMAO, dénomination du local, dénomination du personnel occupant le local, pictogramme, etc.).

Un tableau de détail des éléments signalétique est joint au présent CCTP.

1.3.4 **Fabrication des ouvrages**

Tous les ouvrages seront parfaitement exécutés, coupés régulièrement. Les assemblages résisteront sans déformation aux efforts et les soudures seront meulées et ragrées.

Les rivets et vis devront toujours être dimensionnés et quantifiés en rapport avec l'importance des ouvrages qu'ils sont destinés à fixer.

Les ouvrages métalliques sans traitement spécial seront protégés par un traitement anti-corrosion réalisé en atelier après les opérations d'usinage et de montage comprenant un décalaminage, un dégraissage et une couche de peinture antirouille appliquée au pistolet sans traces de coulures.

Les pliages et courbures des tôles devront être réguliers, les rives bien dressées et ébarbées, les assemblages parfaitement ajustés, les soudures meulées et ragrées de manière à être le moins apparent possible, les têtes de vis arasées.
Les ouvrages devront être conçus de manière à assurer la libre dilatation sans nuire à l'aspect.

Toutes les vis utilisées seront soit en acier inoxydable, soit en acier bichromate.

1.3.5 **Protection des métaux ferreux**

Sauf dérogation apportée dans le présent document, la protection des métaux sera assurée suivant un ou plusieurs procédés décrits ci-après.

a) Primaire antirouille :

Tous profilés métalliques.

Après décapage par projection d'abrasifs au degré de soins n° 3 (décapage à blanc), application d'une couche primaire antirouille à liant alkyde, avec une pigmentation oxyde de fer rouge (T.31.002) et oxyde de zinc (T.31.010) ou minium (T.31.004) au choix de l'entreprise. Epaisseur minimale de 40 microns.

Les caractéristiques de la peinture utilisée devront être communiquées au titulaire du lot "PEINTURE".

Avant pose, l'entreprise devra une 2ème couche sur les parties cachées.

b) Métallisation :

Profilés laminés à chaud, protection sur cadres assemblés.

Métallisation par pistolet manuel, après sablage mettant à nu le métal et donnant un état de surface correspondant au classement n° 18.G (grossier) du Rugotest n° 3 (Laboratoire Central d'Armement). Opération effectuée en usine du fenestrier ou d'un façonnier. Epaisseur minimale du revêtement en zinc : 40 microns (norme NF.A.91.201).

Après la protection décrite ci-dessus et après nettoyage et dégraissage, application d'une couche de peinture primaire réactive, à base de poudre de zinc (D 520.51 ASTM) ou chromate basique de zinc (T.31.011). Ce primaire dont les caractéristiques doivent être communiquées au lot "PEINTURE" sera à prévoir :

- sur toutes les faces non accessibles après pose,
- sur les parties dégradées par meulage et soudures.

c) Galvanisation :

...Suite de "1.3.5 Protection des métaux ferreux..."

Profils laminés à chaud, protection sur cadres assemblés.

Galvanisation à chaud (après décapage chimique mettant à nu le métal, immersion dans le zinc fondu). Charge nominale "minimale" de zinc 275 g/m² sur chaque face (normes NF.A91.121 assimilation à la NF. 36.321).

Après la protection décrite ci-dessus et après nettoyage et dégraissage, application d'une couche de peinture primaire réactive, à base de poudre de zinc (D 520.51 ASTM) ou chromate basique de zinc (T.31.011). Ce primaire dont les caractéristiques devront être communiquées au lot "PEINTURE" est à prévoir :

- sur toutes les faces non accessibles après pose,
- sur les parties dégradées par meulages et soudures.

d) Primaire réactive :

Sur tous les ouvrages protégés par métallisation ou galvanisation telle que définie ci-dessus, application sur toutes les surfaces visibles après pose, d'une couche primaire réactive (à base de poudre de zinc ou de chromate basique de zinc) d'une épaisseur minimale de 40 microns et dont les caractéristiques devront être communiquées au titulaire du lot "PEINTURE". Le produit utilisé devra permettre l'application générale du revêtement dans un délai de 6 mois à compter de la livraison.

1.3.6 Implantation

L'implantation sera définie par l'Entrepreneur en liaison avec le Maître d'ouvrage.
Des visites d'implantation devront être programmées d'un commun accord.

1.3.7 Trous, scellements, calfeutrements

L'entrepreneur aura à sa charge :

- Les trous, percements, scellements et calfeutrements nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages.
- Tous les dispositifs de fixation murale et suspension des ouvrages par visserie ou collage selon la nature du support. Toutes fixations devront être invisible. Le démontage sans l'aide d'un outil sera impossible. Le procédé sera parfaitement adapté au support (vis et chevilles). La fixation par collage sera exceptionnelle et sera réalisée à l'aide de ruban double face de haute résistance.
- Les éventuelles reprises de finitions qui seraient dues aux travaux préparatoire de fixations (épaufrures, impacts, etc.).

L'entrepreneur devra intégrer :

- La pose des divers éléments de la signalétique au regard du calendrier de l'opération.
- Tous les nettoyages induits par ses travaux.

1.3.8 Mise en œuvre des ouvrages

L'Entrepreneur devra valider la totalité des supports avant toute pose, pour les aplombs et niveaux.

Les fixations des éléments devront être conçues, calculées et exécutées de façon qu'elles :

- assurent seules la stabilité des ouvrages sans intervention des calfeutrements.
- résistent aux efforts consécutifs aux dilatations et vibrations.
- garantissent la résistance aux chocs intérieurs et extérieurs,
- permettent le rattrapage de jeux et imprécisions du gros-œuvre et des cloisons dans toutes les directions,

...Suite de "1.3 8 Mise en œuvre des ouvrages..."

- ne puissent se desserrer sous l'effet de vibrations ou autres efforts.

Le tracé de mise en place des éléments sera effectué par l'Entrepreneur du présent lot.

La mise en place des différents éléments sera réalisée au moyen de vis qui devront être parfaitement adaptées aux éléments et matériaux.

En fin de pose et avant la réception, les différents réglages seront effectués ainsi qu'une vérification du bon aspect et de la solidité des ouvrages.

L'entrepreneur devra l'arrachage des films de protection provisoires, ainsi qu'un nettoyage soigné des différents éléments.

1.4

QUALITE DES MATERIAUX

D'autres matériaux de qualité et performances équivalentes à ceux mentionnés dans le présent CCTP pourront être proposés en offre de base.

L'entreprise est tenue de prendre contact avec le chargé d'affaire pour obtenir les informations complémentaires qui lui manqueraient pour l'établissement de son devis.

Les matériaux ou équipements devront porter des étiquettes de marque permettant leur identification.

Toute proposition non équivalente sera rejetée.

1.4 1

Choix des matériaux

L'entrepreneur ne pourra proposer des matériaux de qualités différentes aux exigences du présent CCTP, que sous la forme d'une variante. Il joindra alors les documentations des matériaux qu'il escompte mettre en œuvre si celle-ci était retenue.

Tous les matériaux seront de première qualité et certifié NF ou CE. Dans tous les cas, la provenance et la nature des matériaux à mettre en œuvre seront soumises à l'agrément du Maître d'Ouvrage. Tous les essais seront à la charge de l'entreprise.

Suite à l'agrément des modèles retenus par le Maître d'Ouvrage (ou le rejet), les matériaux non conformes seront remplacés par l'entrepreneur qui ne pourra en aucun cas prétendre à une indemnisation ou à une augmentation de son forfait.

Si les matériaux mise en œuvre ne correspondent pas aux exigences du cahier des charges ou des échantillons et documentations validées par le maître d'ouvrage, l'entreprise réalisera, sans majoration de son prix forfaitaire, le remplacement complet avec des matériaux satisfaisant.

Nota : S'agissant de travaux dans un bâtiment existant, les encombrements ou dimensions des matériaux définis au présent cahier des charges, seront, dans certains cas, la priorité du maître d'ouvrage.

1.4 2

Echantillons et documentations

Les marques, qualités et provenances des matériaux et fournitures seront remises en temps et en heure au maître d'ouvrage.

Tous les ouvrages manufacturés devront faire l'objet d'une présentation dès le début du chantier.

Après agrément des modèles retenus par le Maître d'Ouvrage, les matériels non conformes seront remplacés par l'entreprise à ses frais.

1.4.3 **Aciers inoxydables**

Les aciers seront choisis en fonction des conditions d'utilisation.
Il ne sera pas admis de protection inférieure à l'inox 316 en extérieur.

1.4.4 **Garanties**

Les travaux faisant l'objet du présent lot seront exécutés conformément aux normes et règlements en vigueur s'y rapportant.

De plus l'entreprise devra assurer les garanties suivantes :

- Garantie de 3 ans sur tous défauts de fabrication et matériaux,
- Garantie de 7 ans sur la ligne de produit pour tout remplacement ou complément du système,
- Garantie de 8 ans sur la tenue des couleurs et de la colle des vinyles utilisés.

L'ensemble des matériels proposés devra être conforme au règlement du 25 juin 1980 concernant la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public (art AM 9 et 10)

2 **ORGANISATION DU CHANTIER**

2.1 **Installation de chantier**

Voir titre 00 article 5.4 "INSTALLATION DE CHANTIER"

[Localisation :](#)

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

3 **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

3.1 **DEPOSE DE SIGNALÉTIQUE**

3.1.1 **Dépose et repose de panneau de signalétique mural**

Dépose soignée de panneaux de signalétique muraux, compris protection de l'ensemble et stockage dans un endroit déterminé par le Maître d'Ouvrage sur le site du CHU durant les travaux.

Repose et mise en place des panneaux de signalétique muraux fixés en applique, compris collage au mur ou fixation des rails muraux (cas de la signalétique de la Gamme Pacific intérieur de la Sté MODULEX DISTRIBUTION ou équivalent).

Compris toutes sujétions de réalisation pour une parfaite réalisation de l'ouvrage.

[Localisation :](#)

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les panneaux de signalétique murale, dans les Circulations N/CI/021, N/CI/022 et N/CI/023 de la zone de chantier du Noyau.

3.1.2 **Dépose et repose de panneau de signalétique suspendu**

Dépose soignée de panneaux de signalétique suspendus, compris protection de l'ensemble et stockage dans un endroit déterminé par le Maître d'Ouvrage sur le site du CHU durant les travaux.

Repose et mise en place des panneaux de signalétique suspendus fixés aux rails du plafond

...Suite de "3.1 2 Dépose et repose de panneau de signalétique suspen..."

suspendus, compris suspensions par filins en nylon noir ou par câbles acier avec cache vis au plafond (cas de la signalétique de la Gamme Pacific intérieur de la Sté MODULEX DISTRIBUTION ou équivalent).

Compris toutes sujétions de réalisation pour une parfaite réalisation de l'ouvrage.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour le panneau de signalétique suspendu, dans la Circulation N/CI/021 de la zone de chantier du Noyau.

3.2 **SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE INTERIEURE**

3.2.1 **Répertoire de couloir**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de répertoire de couloir fixé en applique, comprenant :

- rails de support en aluminium contre la paroi, compris fixation contre paroi de toute nature (voile béton, cloison en briques plâtrières, cloison en carreaux de plâtre, cloison en plaques de plâtre, etc.),
- signalétique en tôle cintrée en aluminium thermolaqué montée sur membrures en polycarbonate,
- modules cintrés en polycarbonate pour documents imprimés interchangeables format A3 ou A4, en mode portrait ou paysage, avec couvercles amovibles en polycarbonate transparents anti-reflet.
- texte par transfert de vinyle adhésif longue durée sur tôles en aluminium et impression sur papier.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour le répertoire de couloir dans la Circulation N/CI/028 du Noyau, à proximité de la porte n°1 du Sas d'entrée d'Aile.

3.2.2 **Répertoire de service**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de répertoire de service fixé en applique, comprenant :

- rails de support en aluminium contre la paroi, compris fixation contre paroi de toute nature (voile béton, cloison en briques plâtrières, cloison en carreaux de plâtre, cloison en plaques de plâtre, etc.),
- signalétique en tôle cintrée en aluminium thermolaqué montée sur membrures en polycarbonate,
- modules cintrés en polycarbonate pour documents imprimés interchangeables format A3 ou A4, en mode portrait ou paysage, avec couvercles amovibles en polycarbonate transparents anti-reflet.
- texte par transfert de vinyle adhésif longue durée sur tôles en aluminium et impression sur papier.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour le répertoire de service dans le Sas d'entrée d'Aile SS/001.

3.2.3 **Panneau directionnel mural**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique par panneau directionnel mural fixé en applique de type Paperflex Gamme Pacific intérieur de la Sté MODULEX DISTRIBUTION ou équivalent, comprenant :

- un panneau pour texte permanent, composé d'une plaque galbée en aluminium haute résistance roulé à froid de 0.75 mm ép et laqué polyester bi-composants, de format normalisé DIN avec plaque permanente complémentaire, à extrémités non agressives pliées pour recevoir

...Suite de "3.2.3 Panneau directionnel mural..."

les éléments de structure et blocage anti-vandalisme.

- une structure composée :

- . des membrures en polycarbonate injecté clipsables avec possibilité de blocage,
- . des clips pour fixation et embouts de finition en polycarbonate injecté,
- . des supports de montage par rails muraux en aluminium extrudé anodisé noir pour fixation des membrures par clips.

- un support par rails muraux en aluminium anodisé noir, compris fixations adaptées au support.

- le traitement des surfaces des plaques, par traitement primaire par titane et zirconium, puis par peinture en polyester bi-composant non toxique et étuvée à haute température,

- le marquage des panneaux à texte sera réalisé par découpe DAO sur vinyle adhésif standard, par impression directe par imprimante UV et par impression numérique sur vinyle adhésif.

L'ensemble sera classé B-s1, d0 et garanti 2 ans.

Le système devra satisfaire aux exigences de la norme ISO 9001.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les panneaux directionnels muraux :

- dans la Circulation 047, en linteau de la porte n°02 du Sas d'Entrée d'Aile,
- dans la Circulation 046, en jonction avec la Circulation 047 (2U),
- dans la Circulation 044, en face de la Circulation 046,
- dans la Circulation 045, en jonction avec la Circulation 047.

3.2.4

Panneau directionnel suspendu

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique par panneau directionnel suspendu sur 2 faces de type Paperflex Gamme Pacific intérieur de la Sté MODULEX DISTRIBUTION ou équivalent, comprenant :

- un panneau sur 2 faces pour texte permanent, composé de deux plaques galbées en aluminium haute résistance roulé à froid de 0.75 mm ép et laqué polyester bi-composants, de format normalisé DIN avec plaques permanentes complémentaires, à extrémités non agressives pliées pour recevoir les éléments de structure et blocage anti-vandalisme.

- deux structures composées :

- . des membrures en polycarbonate injecté clipsables avec possibilité de blocage,
- . des clips pour fixation et embouts de finition en polycarbonate injecté,
- . des supports de montage par rails muraux en aluminium extrudé anodisé noir pour fixation des membrures par clips.

- un support par rails double verticaux en aluminium anodisé noir, avec embouts de finition en polycarbonate injecté et anti-vandalisme, avec suspensions par filins en nylon noir ou par câbles acier avec cache vis eu plafond et embouts spéciaux pour suspension en polycarbonate injecté, compris toutes fixations nécessaires.

- le traitement des surfaces des plaques, par traitement primaire par titane et zirconium, puis par peinture en polyester bi-composant non toxique et étuvée à haute température,

- le marquage des panneaux à texte sera réalisé par découpe DAO sur vinyle adhésif standard, par impression directe par imprimante UV et par impression numérique sur vinyle adhésif.

L'ensemble sera classé B-s1, d0 et garanti 2 ans.

Le système devra satisfaire aux exigences de la norme ISO 9001.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les panneaux directionnels suspendus :

- dans la Circulation 047, en face du linteau de la porte n°13 du Bureau IDE 009,
- dans la Circulation 047, en linteau entre les portes n°17 et 19,
- dans la Circulation 044, à côté du linteau de la porte n°52 du Bureau Internes / Externes 035.

3.2.5 **Panneau d'identification en drapeau**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique par panneau d'identification en drapeau sur 2 faces de type Paperflex Gamme Pacific intérieur de la Sté MODULEX DISTRIBUTION ou équivalent, comprenant :

- un panneau sur 2 faces pour texte permanent, composé de deux plaques galbées en aluminium haute résistance roulé à froid de 0.75 mm ép et laqué polyester bi-composants, de format normalisé DIN avec plaques permanentes complémentaires, à extrémités non agressives pliées pour recevoir les éléments de structure et blocage anti-vandalisme.
 - deux structures composées :
 - . des membrures en polycarbonate injecté clipsables avec possibilité de blocage,
 - . des clips pour fixation et embouts de finition en polycarbonate injecté,
 - . des supports de montage par rails muraux en aluminium extrudé anodisé noir pour fixation des membrures par clips.
 - un support par rails d'assemblage en aluminium extrudé anodisé noir, avec embouts de finition en polycarbonate injecté avec kit de fixation mural (potence), compris fixations adaptées au support.
 - le traitement des surfaces des plaques, par traitement primaire par titane et zirconium, puis par peinture en polyester bi-composant non toxique et étuvée à haute température,
 - le marquage des panneaux à texte sera réalisé par découpe DAO sur vinyle adhésif standard, par impression directe par imprimante UV et par impression numérique sur vinyle adhésif.
- L'ensemble sera classé B-s1, d0 et garanti 2 ans.

Le système devra satisfaire aux exigences de la norme ISO 9001.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour le panneau d'identification en drapeau, dans la Circulation 047, contre l'Attente 004.

3.2.6 **Signalétique adhésive murale**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique adhésive murale en vinyle adhésif permanent de haute qualité, brillant de couleur par lettrage ou pictogramme ou par rectangle avec texte en couleur, livré avec film de pose pour pose sur tôle métallique.

L'ensemble sera classé B-s1, d0 et garanti 2 ans.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour la signalétique adhésive murale mise en place sur la tôle d'habillage des portes coulissantes feu (devant les portes et en linteau des passages) dans la Circulation du Noyau N/CI/027, contre les passages vers les Circulations N/CI/022 et N/CI/023.

3.3 **SIGNALÉTIQUE INTERIEURE DE PORTES**

3.3.1 **Étiquettes GMAO**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de porte pour étiquettes GMAO sur plaque PVC noire d'environ 1 mm ép, avec revêtement de finition de surface à fond jaune et lettrages gravées, compris collage sur l'hublot de la porte en haut à droite.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les étiquettes GMAO de l'ensemble des locaux de l'Aile.

3.3 2 **Plaque numérotation de porte**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de porte pour numérotation, réalisée en aluminium brossé d'environ 2 mm d'épaisseur avec texte noir gravé en creux (afin de créer un relief), compris collage sur le vantail de la porte.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les plaques de numérotation de portes, pour l'ensemble des Chambres de l'Aile.

3.3 3 **Plaque nom de local pour porte**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de porte pour nom du local, réalisée en aluminium brossé d'environ 1 mm d'épaisseur avec texte en adhésif noir permanent de haute qualité, compris collage sur le vantail de la porte.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les plaques de portes avec nom du local, dans l'Aile.

3.3 4 **Plaque réglette porte-nom pour porte**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de porte pour réglette porte-nom en profilé aluminium, compris collage sur le vantail de la porte.

Plaque porte-nom en aluminium avec écriture noire et plaque de protection en polycarbonate, à insérer dans la réglette.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les plaques porte-nom, pour le Bureau Cadre 013.

3.3 5 **Pictogramme sur porte**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure par pictogramme normalisé, réalisé par pictogramme en vinyle adhésif permanent de haute qualité collé sur une plaque en PVC d'environ 2 mm d'épaisseur ou collé sur un complexe composé de 2 tôles en aluminium avec un noyau en polyéthylène noir (renforcé) d'environ 3 mm d'épaisseur, compris collage sur le vantail de la porte.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les plaques de portes avec pictogramme, sur la porte :

- n°14 du Sas 011 de l'Escalier central de la grande Aile,

- n°15 du RIA 012,

- n°60 de la Gaine K 037.

3.3 6 **Plaque SSI/AM pour porte**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de porte pour appellation SSI/AM, réalisé en vinyle adhésif permanent de haute qualité de couleur rouge avec écriture blanche, collé sur une plaque en PVC d'environ 2 mm d'épaisseur, compris collage sur le vantail de la porte.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour les plaques de portes avec texte SSI, sur la porte n°15 du RIA 012.

3.3 7 **Plaque SSI pour porte coupe-feu coulissantes du Noyau**

Fourniture, réalisation et mise en place d'une signalétique intérieure de porte pour appellation SSI, réalisé en vinyle adhésif permanent de haute qualité de couleur blanche avec écriture

...Suite de "3.3 7 Plaque SSI pour porte coupe-feu coulissantes du No..."

noire, rouge et bleue (dito l'existant), collé sur une plaque en PVC d'environ 2 mm d'épaisseur, compris collage sur le linteau à droite de la porte coulissante.

Localisation :

Suivant la nomenclature signalétique projet, pour la signalétique SSI mise en place sur la tôle d'habillage des portes coulissantes coupe-feu, sur le linteau à droite de la porte coulissante Coupe-feu dans la Circulation du Noyau N/CI/027, contre les passages vers les Circulations N/CI/022 et N/CI/023.

3.4 **MISE A JOUR**

3.4 1 **Mise à jour**

La mise à jour de l'ensemble des panneaux sera effectuée par le maître d'ouvrage. Un format numérique (CD ou clé USB) de mise à jour sera fourni à cet effet lors de la livraison des prestations au format numérique indiqué par le maître d'ouvrage.

Les polices de caractères utilisées, ainsi que les RAL des panneaux et polices seront aussi fournies sur ce support.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

4 **TRAITEMENT DES DECHETS**

4.1 **GESTION DES DECHETS**

La présente prestation comprend toutes les sujétions nécessaires à l'élimination finale des déchets.

- les moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer les transports des déchets,
- les centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer, en fonction de leur typologie.

4.1.1 **TRANSPORTS**

4.1.1 1 **Transport des déchets**

Transport des déchets du chantier au centre de traitement

L'entreprise devra spécifier les quantités ainsi que les unités utilisées sur la DPGF.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

4.1.2 **TRAITEMENT**

4.1.2 1 **Traitement des déchets**

Traitement des déchets en centre de traitement suivant la typologie (DI, DIB et DIS).

L'entreprise devra spécifier les quantités sur la DPGF.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

5 DISPOSITIONS DU LOT

5.1 SECURITE

5.1 1 Dispositions relatives au plan de général de coordination

Dans sa remise de prix, l'entreprise devra inclure toutes les prestations et obligations définies dans le plan général de coordination (P.G.C.).

L'entreprise s'engage à appliquer toutes les mesures qui lui seraient demandées par le maître d'ouvrage ou par le coordonnateur SPS, tant en ce qui concerne la méthode ou les moyens utilisés, pour la sécurité intérieure ou celle des abords de chantier.

Toutes les précautions seront prises pour éviter au maximum les bruits de chute, les vibrations et toutes nuisances excessives.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

5.2 NETTOYAGE

5.2 1 Nettoyage du chantier

Le titulaire du présent lot devra le nettoyage de ses ouvrages et des locaux où il sera intervenu, à la fin de ses prestations.

Un tri sélectif des matériaux sera obligatoirement effectué par l'entreprise et ce à ces frais.

Les droits de décharge seront à imputer à chaque entreprise.

Aucun frais de location ne pourra être demandé, aux autres entreprises, pour les prestations prévues au titre 0 et au CCTP de ce lot.

Localisation :

Suivant plan architectural projet, sur l'ensemble de la zone de travaux.

5.3 MISE EN SERVICE ET DOE

5.3 1 Contenu des Dossiers des Ouvrages Exécutés

L'entreprise chiffrera impérativement dans sa décomposition de prix les postes suivants :

- Les plans des ouvrages exécutés et de détails en 3 exemplaires couleurs,
- Les fichiers informatiques des plans au format DXF sur support CD ROM.

Les informations complémentaires sous forme de classeur, de l'ensemble des ouvrages mis en œuvre, contenant :

- La documentation technique,
- Les garanties des divers matériaux et matériels,
- Les fiches d'essais,
- Les procès-verbaux,
- Les dossiers de maintenance.